



### Propos liminaires du SNALC au CHSCTA du 30 mars 2022

Nous voudrions attirer votre attention, Monsieur le Secrétaire général, sur cinq points qui sont en rapport avec la gestion des ressources humaines et nos conditions de travail.

Tout d'abord, concernant la prime pour les agents qui se sont occupés des enfants des personnels soignants en avril 2021, nous tenons à souligner qu'elle est due également aux AESH qui ont exercé en présentiel. C'est ce que dit le décret 2021-878 publié le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette prime a été versée aux enseignants en début d'année civile. Le SNALC souhaiterait savoir quand ce sera le cas pour les AESH concernés.

A propos des AESH encore, nous attendons toujours, depuis que nous avons posé la question en janvier dernier en CTA, que les AESH qui travaillent 24h par semaine soient traités de la même façon par les lycées mutualisateurs qu'ils le sont par les DSDEN, c'est-à-dire qu'ils soient payés à 62% et pas à 61%. C'est ce que stipule le guide ministériel des AESH à la page 9.

En 3<sup>ème</sup> point, le SNALC redemande quand il sera enfin possible d'accéder à l'annuaire académique des services du rectorat. Alors que le ministère ne cesse de parler de gestion des RH, ce manque de transparence, sous couvert de RGPD, nous interroge. Il n'est pas normal que les personnels de notre académie ne puissent consulter un annuaire lorsqu'ils ont besoin de s'adresser à un service. Nous ne demandons pas que cet annuaire soit consultable par tout un chacun, mais qu'il soit disponible sur intranet.

En 4<sup>ème</sup> point, comme nous l'avions déjà dit là aussi, il serait souhaitable de rappeler au bon souvenir des personnels déjà en poste il y a quelques années, ou de faire connaître aux nouveaux, la charte d'utilisation des outils numériques. En effet, malheureusement, avec la crise sanitaire en particulier, certains ont eu tendance à abuser des outils numériques et le SNALC rappelle que le droit à la déconnexion participe à la prévention des risques psychosociaux.

Enfin, depuis que nous siégeons dans ce CHSCTA et d'ailleurs dans les CHSCTD, nous entendons que les préconisations faites à l'issue des visites d'établissement ont vocation à être transposables à tous les EPLE de l'académie, pour être mises en application. Si ce ne sont pas juste de belles paroles, peut-être faudrait-il se demander comment répertorier et faire connaître les préconisations les plus fréquentes, avant la suppression des CHSCT tels que nous les connaissons ?